

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A
CONCOURIR A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES
PAR LA VOIE DE L'AVANCEMENT DE GRADE AU GRADE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SPECIALITES « RESEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURES »
ET « DEPLACEMENTS, TRANSPORTS »
SESSION 2019**

- Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- Vu le décret n° 2010-1358 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu l'arrêté n° AR-0532-2018 en date du 13 septembre 2018 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade de technicien principal de 2^{ème} classe spécialités « Réseaux, voirie et infrastructures » et « Déplacements, transports » session 2019 ;

Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 13 décembre 2018 à minuit ;

ARRETE

ARTICLE 1 - La liste des candidats admis à concourir l'examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade de technicien principal de 2^{ème} classe spécialités « Réseaux, voirie et infrastructures » et « Déplacements, transports », ouvert par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde au titre de l'année 2019 selon décision susvisée est arrêtée conformément à la liste ci-jointe sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-après.

Elle contient 30 noms.

ARTICLE 2 - L'admission à concourir des candidats n'ayant pas remis un dossier d'inscription complet est acceptée sous réserve de la production des pièces manquantes à leur dossier.

Ce dossier peut être complété jusqu'au début de la première épreuve.

La participation à l'examen professionnel sera refusée à tout candidat n'ayant pas été en mesure de compléter son dossier d'inscription en temps utile.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,
Le

Le Président

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :

Accusé de réception en préfecture 033-283300036-20190305-AR-0214-2019-AR Date de télétransmission : 05/03/2019 Date de réception préfecture : 05/03/2019

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Examen professionnel de technicien territorial principal de 2^{ème} classe au titre de l'avancement de grade

N° INSCRIPTION	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT	SPECIALITE
90048	ALIX ALIX	Florence	Réseaux, voirie et infrastructures
90027	ALLARY	Vincent	Réseaux, voirie et infrastructures
90036	BACHALA	Bertrand	Réseaux, voirie et infrastructures
90044	CHARDON	Romain	Réseaux, voirie et infrastructures
90003	CHEMIN	Laurent	Réseaux, voirie et infrastructures
90039	CONSTANTIN	Nicolas	Réseaux, voirie et infrastructures
90050	DELMAS	Eric	Réseaux, voirie et infrastructures
90049	DURONEA	Pierre	Réseaux, voirie et infrastructures
90031	ESCUDIER	Rémi	Réseaux, voirie et infrastructures
90018	FRUA	Olivier	Réseaux, voirie et infrastructures
90040	GRAND	Sylvain	Réseaux, voirie et infrastructures
90015	GRILLIER GRILLIER	Valerie	Réseaux, voirie et infrastructures
90030	GUIMBAUD	Cyril	Réseaux, voirie et infrastructures
90017	IMALOUAN LOUTRA	Hanane	Réseaux, voirie et infrastructures
90026	JANAUD JAMMET	Audrey	Réseaux, voirie et infrastructures
90020	KADRI KADRI	Naouel	Réseaux, voirie et infrastructures
90007	LUNET	Sébastien	Réseaux, voirie et infrastructures
90019	MANIERE	Philippe	Réseaux, voirie et infrastructures
90023	MAURELET	Christophe	Réseaux, voirie et infrastructures
90029	OLIVE	Serge	Réseaux, voirie et infrastructures
90038	PERRIN	Noël	Réseaux, voirie et infrastructures
90024	PROVOST	Daniel	Réseaux, voirie et infrastructures
90012	RAUZET GOURGUES	Vanessa	Réseaux, voirie et infrastructures



LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Examen professionnel de technicien territorial principal de 2^{ème} classe au titre de l'avancement de grade

N° INSCRIPTION	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT	SPECIALITE
90013	RENOU	Sébastien	Réseaux, voirie et infrastructures
90033	RIVAL	Matthieu	Réseaux, voirie et infrastructures
1	RODRIGUEZ	Eric	Déplacements, transports
90004	ROUX	Lionel	Déplacements, transports
90035	SOUSA DA FONSECA	Nelson	Réseaux, voirie et infrastructures
90002	TAUPIN	Brice	Réseaux, voirie et infrastructures
90016	VIGNON VIGNON	Claire	Réseaux, voirie et infrastructures